

PROCÈS-VERBAL DE LA TROISIÈME SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ANNÉE 2026

JEUDI 30 AVRIL 2026 À 20 HEURES

À L'AULA DU COLLÈGE DE PRÉVERENGES

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 mars 2026
4. Dépôt du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2025
5. Dépôt de préavis
Préavis 5/26 Plan d'affectation (PA) « Grand Record » - Adoption, servitudes publiques, levée des oppositions
6. Rapport des commissions
Préavis 4/26 Approbation du plan fixant les limites de constructions et de la radiation partielle du plan d'alignement des constructions de la parcelle n° 42
Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026 – 2031
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. Communications du Président
9. Communications de la Municipalité
10. a) Droit d'initiative
b) Communications individuelles
11. Contre appel

Ouverture de la séance

Le Président du Conseil, Vincenzino ROBERTO, ouvre la séance à 20 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public, et rappelle les consignes d'usage, notamment l'extinction des téléphones portables et le fait que la séance est enregistrée.

1. Appel

La secrétaire suppléante procède à l'appel. 51 membres sur 65 sont présents ; 12 membres sont excusés et 2 membres sont absents.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement siéger et délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'est parvenue et aucune remarque ou demande de modification n'est formulée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 26 mars 2026

Le Président relève une petite coquille qui s'est glissée à la page 7, dans le paragraphe de la nouvelle boîte mail. L'adresse électronique du secrétariat est bien secretariat@conseil.preverenges.ch. Anne PICTET VALLON demande où trouver la composition des commissions, en vertu de l'article 47 du règlement. Le Président s'engage à veiller à ce que cette information soit visible d'une manière ou d'une autre.

Aucune autre remarque ou demande de modification n'étant formulée et la parole n'étant pas demandée, le Président soumet le PV du 26 mars 2026 à approbation.

Le procès-verbal du 26 mars 2026 avec la modification demandée est accepté par une large majorité [4 abstentions].

4. Dépôt du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2025

Guy DELACRÉTAZ, syndic, dépose formellement le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2025. Le Président note que des coquilles peuvent exister dans le rapport de gestion et invite les Conseillers à les signaler directement au greffe.

5. Dépôt de préavis

Hervé NUSBAUMER, Municipal, dépose le préavis 5/26 concernant le plan d'affectation « Grand record ».

Préavis 5/26 Plan d'affectation (PA) « Grand Record » - Adoption, servitudes publiques, levée des oppositions

1^{re} séance de commission : Mercredi 6 mai 2026 à 19 h 30, au Foyer du Château, Rue de Lausanne 23

La commission pour l'étude de ce préavis sera nommée à l'issue de la séance. Le Président remercie déjà les commissaires qui se sont annoncés et ceux qui s'annonceront spontanément en fin de séance.

6. Rapport des commissions

Préavis 4/26 Approbation du plan fixant les limites de constructions et de la radiation partielle du plan d'alignement des constructions de la parcelle n° 42

Pierre-Alain MEYLAN lit le rapport de la commission ad hoc qui recommande d'accepter le préavis.

Discussion générale : la parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote sur le préavis 1/26.

Décision :

DANS SA SÉANCE DU 30 AVRIL 2026
LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

Vu le préavis de la Municipalité n° 4/26 du 23.03.2026,
Où le rapport des commissions chargées de son étude,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

D'adopter le plan d'affectation fixant la limite des constructions relatif à la parcelle n° 42, tel que soumis à l'enquête publique du 4 novembre au 4 décembre 2025, et radiant partiellement le plan d'alignement approuvé par le Conseil d'État du Canton de Vaud le 24 octobre 1984.

Le préavis 4/26 : Approbation du plan fixant les limites de constructions et de la radiation partielle du plan d'alignement des constructions de la parcelle n° 42 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie les commissaires pour leur travail.

Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026 – 2031

Antoine CHAPPUIS lit le rapport de la Commission des finances et Pierre VALLON celui de la commission ad hoc. Le rapport de la Commission des finances recommande de refuser le préavis alors que la commission ad hoc lui est favorable, conditionné à l'acceptation de 3 amendements.

Afin de simplifier la procédure, le Président propose de discuter et voter les trois amendements successivement. La discussion portera ensuite sur le préavis dans son ensemble et finalement le préavis sera soumis au vote.

Sylviane LAMBELET-BLANC signale qu'un amendement, pour être voté, doit être expressément signifié ; ce qui n'est pas le cas dans le présent rapport. De plus, le forfait des huissiers (point 7 du rapport de la commission) n'est pas non plus clair : on oppose

un montant de 3'600 CHF à une rémunération variable en fonction du nombre de séances (1'200 CHF et 150 CHF à la séance). Peut-être la commission devrait-elle prendre le temps de réécrire cet amendement de manière à le voter correctement ?

Le Président fait remarquer que, d'une part, il est bien écrit dans le rapport : "La Commission propose dès lors, sous forme d'amendement" ; et d'autre part, que l'impact financier présenté au point 7 est indicatif pour une année de législature avec 8 séances. Ce n'est pas l'objet du vote. La votation portera sur le forfait annuel et le montant par séance (point 3 du rapport de la commission).

Les amendements étant clairement présentés en projection, le Président ouvre la discussion.

▪ **Amendement N° 1 : Rémunération du/de la secrétaire**

La Commission propose :

- Le maintien du forfait annuel à 6'000 CHF.
- L'introduction d'une indemnité de 150 CHF par séance du Conseil communal
- Le maintien du forfait de 200 CHF par élections/votations

Discussion générale : la parole n'étant pas demandée, le Président soumet l'amendement N° 1 au vote.

**L'amendement N° 1 est accepté par 23 voix POUR ;
15 avis CONTRE et 12 abstentions.**

▪ **Amendement N° 2 : Rémunération de l'huissier et du suppléant**

La Commission propose :

- Le maintien du forfait annuel à 1'200 CHF
- L'introduction d'une indemnité de 150 CHF par séance

Discussion générale : la parole n'étant pas demandée, le Président soumet l'amendement N° 2 au vote.

**L'amendement N° 2 est accepté par 20 voix POUR ;
18 avis CONTRE et 12 abstentions.**

▪ **Amendement N° 3 : Rémunération du Président du Conseil communal**

La Commission propose de porter le forfait annuel du Président du Conseil communal à 1'900 CHF.

Discussion générale : la parole n'étant pas demandée, le Président soumet l'amendement N° 3 au vote.

**L'amendement N° 3 est accepté par 25 voix POUR
15 avis CONTRE et 10 abstentions.**

Le Président ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble du préavis.

Damien CANART défend le principe selon lequel "tout travail mérite salaire", arguant qu'une meilleure indemnisation permet de reconnaître l'investissement des Conseillers et d'attirer des compétences. Il trouve le tarif très bas par rapport à l'investissement et est prêt à déposer un amendement pour que le tarif des commissions passe à 30 CHF de l'heure. Le Président dissipe un malentendu : les commissaires reçoivent actuellement 50 CHF par séance ; ce qui est proche des 30 CHF par heure tel que proposé. Damien CANART ne dépose pas d'amendement pour ce point.

Aline GARRAUX rejoint complètement la Commission des finances : "il convient d'être cohérent et de rester droit dans nos bottes ; c'est-à-dire restreindre les budgets partout". Elle ajoute que l'augmentation serait mieux investie dans un système de vote avec des boitiers au vu des soucis de comptage lors de cette séance.

Sébastien SIMON a comparé les montants des colonnes de l'impact financier (point 7 du rapport de la commission). La somme des 4 chiffres de la 1^{re} colonne donne 24'500 CHF et la somme des deux autres colonnes donnent 38'700 CHF ; soit une augmentation de seulement 14'200 CHF (Il n'explique pas comment la commission arrive à

17'800 CHF). Comparés aux 24'500 CHF initiaux, l'augmentation est de 58%. Ce qui, pour lui, n'est pas acceptable et pour cette raison, il ne votera pas le préavis.

Le Président précise que le gros impact sur le budget est le passage de 30 à 50 CHF par séance du Conseil. Cependant, il n'est pas correct de juger cette augmentation sur le moment présent mais plutôt sur la durée. Il n'y a pas eu d'augmentation pour les Conseillers pendant 15 ans, alors que les Municipaux ont été augmenté il y a 5 ans. Pour cela et au regard de la hausse du coût de la vie, cette augmentation est justifiée.

Pierre VALLON fait une différence sémantique entre "indemnisation" et "rémunération". Les 30 CHF actuels – qui étaient 15 CHF en 2011 – sont une "indemnisation" qui n'a rien à voir avec une "rémunération" et qu'il ne convient pas de comparer avec les salaires des municipaux ou des employés de la commune. Toutefois, le Conseiller n'est pas là uniquement pour assister aux séances du Conseil ; il doit aussi se préparer et notamment lire les dossiers avant de voter. "Pour motiver les Conseillers, il faut peut-être leur donner quelque chose de plus", dit-il en conclusion.

Il regrette aussi que les membres de la commission de recours en matière d'impôts communaux, qui font un travail remarquable pour la commune, soient renvoyés au tarif des commissions ad hoc.

Ce à quoi Antoine CHAPPUIS répond que la rémunération des Conseillers a toujours été symbolique. Pendant longtemps, "c'était tout juste de quoi s'offrir une bière après le Conseil". Certes, le travail de la commission de recours est important – selon les législatures et le nombre de cas à traiter – mais il n'est pas correct d'en faire une généralité. Et personne n'est obligé de faire ce travail. Toutefois, même si l'augmentation est modeste par rapport au budget global de la Commune, elle ne se justifie pas pour des raisons d'éthique et d'égalité de traitement. "On ne peut pas exiger que tout le monde fasse des efforts, et que les Conseillers communaux s'accordent des générosités qu'ils n'accordent pas aux autres."

Pour Béatrice MOSER, il est politiquement indéfendable d'augmenter les indemnités du Conseil alors que la proposition pour augmenter celles des Municipaux a été drastiquement réduite. Elle ajoute qu'avec cette augmentation, l'indemnité serait parmi les plus hautes du district; en comparaison avec Morges où les Conseillers reçoivent 40 CHF par séance.

Sylviane LAMBELET-BLANC ajoute que l'engagement au Conseil ne doit pas être motivé par des raisons financières. La rémunération doit être vue comme un dédommagement. Certes, les Municipaux ont été augmentés mais les indemnités sont plutôt basses par rapport aux autres communes alors que les indemnités du Conseil sont dans les tranches hautes. "Par souci de cohérence et de respect par rapport aux décisions qui ont été prises précédemment, il convient au Conseil de refuser l'entraide."

Anna PERRET demande plus d'explication quant à la comparaison avec d'autres communes. Pierre VALLON explique que certaines communes ont un système forfaitaire ; d'autres, un système de jeton de présence. Pour reprendre l'exemple de Morges, le Conseil communal se réunit une fois par mois si ce n'est plus ; ce n'est pas très fair-play, selon son expression, de comparer avec un Conseil qui se réunit 6 fois par année – ou plus en fonction des discussions amenées par la Municipalité. La commission s'est posé la question de savoir si la proposition de cette augmentation était adéquate. Qu'en aurait-il été si la proposition avait été de passer de 30 à 40 CHF ? Pierre VALLON pense que l'augmentation aurait alors été acceptée avec le sourire.

Dernier argument apporté par le Président : les conseillers de Tolochenaz (commune de 1'900 habitants) perçoivent 60 CHF par séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote sur le préavis Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026 – 2031.

Décision

DANS SA SÉANCE DU 30 AVRIL 2026
LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

Vu la proposition écrite du bureau du 5 février 2026,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

De fixer les indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031
comme suit :

Conseil communal	
Président/e	Fr. 1'900.- /an
Secrétaire	Fr. 6'000.- /an
+	Fr. 150.- /séance du Conseil
+	Forfait de Fr. 200 par élection et votation (préparation et dépouillement)
Secrétaire suppléant	Fr. 400.- /séance
Huissier et suppléant	Fr. 1'200.- /an
+	Fr. 150.- /séance du Conseil communal
Conseiller	Fr. 50.- /séance
Bureau élargi (préparations)	Fr. 50.- /séance
Commissions de gestion, des finances, d'urbanisme et commission d'étude des préavis	
Président/e et membres	Fr. 50.- /séance
Rapporteur	Fr. 100.- /rapport
Commission de recours en matière d'impôts	
Président/e et membres	Fr. 50.- /cas
Établissement / envoi de la décision	Fr. 50.- /décision (payable au rédacteur)
Tous frais liés à la procédure	À charge de la commune
Votations / élections	
Scrutateurs	Fr. 30.- /heure
Autres commissions désignées par le Conseil communal	
Président/e et membre	Fr. 50.- /séance
Rapporteur	Fr. 100.- /rapport

**Le préavis Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026 – 2031
est refusé par 23 avis CONTRE, 15 voix POUR et 12 abstentions.**

Le Président remercie les commissaires pour leur travail.

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

▪ PRM – Antoine CHAPPUIS

Le rapport annuel de la PRM s'est tenu le 22 avril 2026 à St-Sulpice. Il réunissait les différents corps de police pour faire le point sur leurs activités, notamment la gestion. L'événement a permis de découvrir les nouveaux uniformes, qui seront désormais harmonisés dans toute la Suisse ; ce changement représente un investissement d'environ 300'000 CHF pour la PRM. Le nouveau commandant, le Major Stauffer, a également été présenté. Les discussions ont aussi porté sur la recrudescence de faux policiers contre lesquels il est difficile de lutter et sur l'harmonisation des salaires pour limiter le "tourisme" entre corps de police. Enfin, les nouveaux statuts de la PRM restent en attente de validation par le Conseil d'État. En cas d'acceptation de ces nouveaux statuts, Préverenges pourra envoyer 7 représentants à l'association contre 6 actuellement.

▪ ERM – Marc-Henri DUVOISIN

La prochaine séance de l'ERM aura lieu le 24 juin 2026.

8. Communications du Président

▪ Élections du Syndic du 26 avril 2028

Depuis le dernier Conseil, le bureau élargi a travaillé sur les diverses étapes à suivre lors d'élection et/ou votation. L'élection du Syndic, qui a eu lieu le week-

end dernier, était l'occasion pour le bureau d'éprouver et compléter l'entier de la procédure avec succès. Cela a permis d'assurer un processus clair et efficace.

À propos de l'élection du Syndic : au vu du résultat particulièrement serré, il a été décidé d'effectuer un comptage manuel en plus du comptage électronique, afin de valider une seconde fois le résultat. Les deux comptages ont confirmé exactement le même résultat ; ce qui permet de garantir pleinement la fiabilité du scrutin.

Le Président remercie chaleureusement ses collègues du bureau électoral pour le travail effectué ainsi que le Greffe, le Contrôle des habitants et le service informatique de la commune. Il adresse ses remerciements aux deux candidats à la syndication pour la qualité de leur campagne, leur engagement et l'esprit dans lequel celle-ci s'est déroulée. Et bien entendu, il adresse ses félicitations au nouveau syndic pour la prochaine législature, Virgile PERRET. Il lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

▪ **Sortie de fin de législature du 30 mai 2026**

Le 30 mai prochain aura lieu la sortie de fin de législature. À ce jour, 47 Conseillers sont inscrits. Pour rappel, le rendez-vous est fixé à 7 heures au parking des Voiles du Léman au sud du collège. Prendre avec soi des habits chauds pour la visite et surtout sa carte d'identité.

▪ **Rencontre amicale entre les autorités de St-Sulpice et de Préverenges**

La rencontre amicale avec le Conseil communal de St-Sulpice a été agendée au 10 juin prochain. Une feuille d'inscription a été distribuée. À remplir et retourner avant le 31 mai.

▪ **Séance d'installation des autorités du 25 juin 2026**

La séance d'installation des autorités pour la nouvelle législature se déroulera le 25 juin 2026. C'est pendant cette séance que les postes du bureau et les commissions permanentes seront nommés pour la durée de la législature.

La convocation officielle sera envoyée prochainement avec la demande pour celles et ceux qui seraient candidat·e·s aux divers postes, de se manifester via la nouvelle boîte mail secretariat@conseil.preverenges.ch.

▪ **Dates à retenir**

Prochains Conseils communaux 2026

18 juin 2026	19 heures
25 juin 2026	20 heures 30 : Séance d'installation des autorités pour la prochaine législature (séance d'assermentation) <i>Toutes les informations utiles seront envoyées prochainement par courrier.</i>

Prochaines élections et votations

14 juin 2026	Votations fédérales 1 Initiative populaire "Pas de Suisse à 10 millions !" (Initiative pour la durabilité) 2 Modification de la loi sur le service civil (LSC) Votations cantonales a. Initiative populaire constitutionnelle : pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal b. Initiative populaire législative : pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal c. Contre-projet : Loi sur le salaire minimum
--------------	--

9. **Communications de la Municipalité**

▪ **Urbanisme – Constructions – Mobilité – UAPE**

Hervé NUSBAUMER

Association enfance et jeunesse BIEF-VENOGE

Le Comité de pilotage de la future association enfance et jeunesse BIEF-VE-NOGE a mis au concours le poste de Directeur·trice général·e de l'association. Les candidatures peuvent être déposées auprès de Vicario Consulting jusqu'au 11 mai prochain.

▪ **Sécurité publique – Espaces verts et voirie – Protection civile – Sports**

Alain GARRAUX

Pose d'une paroi commémorative au jardin du souvenir

Dans sa séance du 30 mars 2026, la Municipalité a accepté le principe de faire installer une paroi fixe le long du jardin du souvenir, afin de pouvoir y apposer des plaquettes souvenirs nominatives selon la volonté des familles. Ceci est financé dans le cadre du budget ordinaire 2026.

Ce système est décrit dans l'article 26, alinéa 5 du Règlement communal des sépultures et du cimetière. Cet article dit que "La Municipalité fixe la nature, le format et le contenu exact de ces plaquettes. Elle fournit et facture la plaquette à la famille du défunt." Un article dans le journal de Préverenges annoncera ceci une fois les travaux terminés.

Réparations partielles de la RC1

Les réparations partielles de la RC1 se sont déroulées dans la nuit du 10 au 11 avril, entre 21 heures et 5 heures du matin. Tout s'est passé conformément au plan établi. Les déviations mises en place à l'aide de la DGMR et de la Sécurité municipale, ainsi que la rapidité avec laquelle l'opération s'est faite, ont permis d'effectuer les travaux en toute sécurité et avec un impact faible sur les riverains et les usagers.

Le choix d'une intervention nocturne concentrée sur une seule nuit s'est révélé particulièrement judicieux. Il a permis de limiter très efficacement les nuisances pour les riverains ainsi que l'impact sur le trafic, tout en assurant une exécution rapide, coordonnée et sécurisée. Malgré la présence ponctuelle d'opérations légèrement plus bruyantes en début de chantier, la courte durée de celles-ci a permis de maintenir un niveau de gêne très modéré.

Cette réparation permet d'assurer une amélioration tangible et durable de l'état de la chaussée, dans l'intérêt direct de la sécurité et du confort des usagers.

Dans la continuité de ces travaux, nous allons également revoir le marquage routier afin de compléter l'intervention et d'optimiser encore la lisibilité ainsi que la sécurité de cet axe.

La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont permis que cette opération dite "coup de poing" se réalise ainsi et sans aucun problème.

Don du sang

En date du lundi 20 avril dernier, un nouveau don du Sang a été proposé à notre population, en collaboration entre le SPOP et Transfusion CRS Suisse.

Au vu du succès des précédentes éditions, un objectif réaliste a été fixé à la réception de 58 poches de sang. Finalement, ce sont 65 poches qui ont été collectées, dont celles de 20 nouveaux donneurs dans le processus.

Ces chiffres racontent une belle histoire : celle d'une mobilisation exceptionnelle, d'un engagement sincère et d'une chaîne de solidarité bien vivante. Au-delà des chiffres, il y a surtout des gestes, des sourires, des élans de générosité qui marquent durablement.

La Municipalité tient ici à remercier toutes les personnes impliquées et qui ont permis d'atteindre ce chiffre très positif.

▪ **Administration communale – Finances – Écoles – Social et Cultes**

Guy DELACRÉTAZ

Engagement du ou de la nouvelle Secrétaire municipale

À la suite de la démission de Mme Tania ZITO, la Municipalité a activement recherché un remplaçant par l'intermédiaire d'un bureau de recrutement. À l'issue du dernier round d'évaluation, le 22 avril dernier, en présence de la Municipalité complétée par les deux nouveaux élus, son choix s'est porté sur Mme Céline ELSIG. Mme ELSIG est au bénéfice d'une solide expérience sur le plan institutionnel. Elle entrera en fonction le 1er juin prochain. La Municipalité se réjouit de sa prochaine collaboration avec Mme ELSIG, dès le début de la nouvelle législature.

Qu'il me soit permis ici de remercier Mme ZITO pour l'année passée au service de la Commune, puisqu'elle a débuté son mandat le 28 avril 2025 et qu'elle nous quitte officiellement au 30 avril 2026. L'intérim est assuré par Mme Maude FERRARI, secrétaire municipale adjointe, que je remercie chaleureusement pour sa disponibilité et sa compétence dans le soutien de la Municipalité notamment dans ces périodes de transition.

Association enfance et jeunesse BIEF-VENOGE

Faisant suite à l'acceptation par les quatre Conseils des communes membres de l'Entente scolaire de la création de la nouvelle association intercommunale, ainsi que des statuts, les quatre communes ont signé lesdits statuts entre les 20 et 24 avril dernier. Ceux-ci ont été transmis au Canton pour validation et signature.

Ainsi l'accueil pré et parascolaire pourra être repris au sein de l'association sans délai au 1er janvier 2027 comme convenu.

Analyse financière par la Fiduciaire Favre

La présentation de M. Gregory CRETEGNY du 26 mars 2026 a été transmise par voie électronique.

- **Développement durable – Transports publics – Exploitation des bâtiments et des domaines communaux – Informatique**

Manuel ZENGER

Pas de communication

- **Ressources humaines – AdminNextGen – Économie – Culture et Jeunesse**

Karine STORM DEVOLZ

Pas de communication

10. a) Droit d'initiative

Pas d'initiative déposée

b) Communications individuelles

- **Aline GARRAUX** : le dernier « apporte-grignote-papote » aura lieu le 7 mai prochain dans les quartiers de la Venoge. Une petite cinquantaine de convives était présente à la Taudaz, environ 75 aux Uttins ; espérons 80 voire plus à la Venoge !
- **Jacques CHOMETTE** : les 2 dernières représentations du spectacle « L'extraordinaire anniversaire de M. Préverenges » auront lieu le 1er et le 2 mai 2026.

11. Contre appel

Aucune autre remarque n'étant formulée et la parole n'étant plus demandée, la secrétaire procède au contre appel. Le Président lève la séance à 21 h 25.

La prochaine séance aura lieu le 18 juin 2026 à **19 heures**.

Le Président



Vincenzo ROBERTO

La Secrétaire suppléante



Fabienne ALLAIRE

